



Vous êtes en situation de handicap et souhaitez participer à l'une de nos formations ?
 Consultez-nous : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

Référent handicap : Samantha Timar – 07 83 95 40 82



COACH D'ACTIVITES PHYSIQUES EN ENTREPRISE avec la Fédération Française du Sport en Entreprise

La formation Entreprise permet d'intervenir en proposant une offre de pratique régulière au plus près des lieux d'activités professionnelles.

Les salariés et les collaborateurs en perçoivent les bénéfices tant en termes de bien-être qu'en termes de santé et d'amélioration du lien social.

La formation Entreprise contribue au développement de la pratique de séances EPGV au sein des entreprises et permet aux employeurs de diversifier l'offre de pratique proposée.

POUR QUI ?

Fournir le diplôme

- ❖ Être titulaire d'un diplôme délivré par l'Etat permettant d'exercer en autonomie, inscrit à l'annexe II-1 en application de l'article A 212-1 du code du sport ([Article Annexe II-1 \(art. A212-1\) - Code du sport - Légifrance](#))
- ❖ Titulaire du CQP ALS Option AGEE (*les CQP disposeront d'un parcours adapté et complémentaire)

PRÉREQUIS

Fournir les justificatifs des 2 premiers points

- ❖ Être licencié à la FFEPGV
- ❖ Être à jour de sa carte professionnelle d'Éducateur Sportif ([Accueil - Portail de déclaration des éducateurs sportifs](#)).
- ❖ Participer au positionnement téléphonique préalable à la formation

LES OBJECTIFS

- ❖ Compléter et élargir les compétences des Éducateurs sportifs à des interventions en vue de l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la santé et du bien-être des collaborateurs en entreprise.
- ❖ Développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être des éducateurs sportifs notamment :
 - Être en mesure de conduire un projet de sport d'entreprise,
 - Concevoir une séance ou un cycle de sport d'entreprise,
 - Être en mesure de conduire un cycle de sport d'entreprise.

CONTENUS DE LA FORMATION

- ❖ Présentation de la FFSE, de ses missions, et compréhension du partenariat établi avec le CoReg EPGV Centre-Val de Loire.
- ❖ Sensibilisation à la santé et à la prévention en entreprise
 - Lutte contre la sédentarité, gestion du stress, prévention TMS, arrêts, ...
 - Rôle de l'activité physique dans la qualité de vie au travail (QVT)
- ❖ Cadre réglementaire et déontologique de l'éducateur sportif
 - Responsabilités légales, sécurité, assurance
 - Éthique, posture professionnelle et engagement éducatif
- ❖ Connaissance des publics en entreprise
 - Typologie des salariés (sédentarité, stress, rythmes de travail)
 - Adaptation des séances à différents profils et niveaux de pratique
- ❖ Méthodologie de projet d'animation sportive
 - Analyse des besoins du public et du contexte professionnel
 - Élaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet d'intervention
- ❖ Pédagogie de l'animation sportive en milieu professionnel
 - Techniques d'animation et gestion de groupe
 - Construction d'un cycle d'activités sportives adaptées
- ❖ Préparation et conduite de séances
 - Sécurité, matériel, aménagement de l'espace
 - Choix des APS
- ❖ Communication et promotion de l'offre d'activités sportives
 - Outils de communication interne
 - Mobilisation des salariés et des partenaires

<p>MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apport de connaissances et de situations pratiques. .Quizz • Mise en situation professionnelle : 10h00 	<p>OUTILS DE FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils FFEPGV Sport en Entreprise. • Outils de communication (CANVA) • Support d'intervention 			
<p>DURÉE ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION</p> <p>= 35 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> → Temps de formation en centre : 14h00 → Mise en situation professionnelle : 10h00 → Travaux personnels : 11h00 	<p>DATES & DÉCOUPAGE DE LA FORMATION</p> <table border="1" data-bbox="758 309 1540 414"> <tr> <td data-bbox="758 309 949 414"> Présentiel 14 et 15/04/26 </td> <td data-bbox="949 309 1428 414"> ETHIC ETAPES VAL DE LOIRE 37 rue Pierre et Marie Curie 41000 BLOIS </td> <td data-bbox="1428 309 1540 414">  </td> </tr> </table> <p><i>* Programmation susceptible d'évoluer en fonction des disponibilités du lieu d'accueil de la formation</i></p>	Présentiel 14 et 15/04/26	ETHIC ETAPES VAL DE LOIRE 37 rue Pierre et Marie Curie 41000 BLOIS	
Présentiel 14 et 15/04/26	ETHIC ETAPES VAL DE LOIRE 37 rue Pierre et Marie Curie 41000 BLOIS			
<p>ENCADREMENT</p> <p>Nos formateurs sont des professionnels et/ou experts dans leur domaine d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable de formation → Timar Samantha • Equipe pédagogique → 2 formateurs FFSE 	<p>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • 02 avril 2026 <p>DIPLÔME REMIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation fédérale « Milieu Entreprise » à l'issue des 14h00 en <u>présentiel</u> • Le Certificat de coach d'activités physiques en entreprise (CAPE) de la FFSE. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation de Maintien et d'actualisation des compétences » tous les 24 mois d'une durée de 3h30 (demi-journée) à l'issue des 35h00 de formation 			
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi intégralement la formation (Feuilles de présence, Fiche d'émargement faisant foi) <p><u>Les évaluations sont constituées de 3 épreuves</u> permettant l'obtention du titre de coach d'activités physiques en entreprise stagiaire et d'interventions en structure :</p> <p>Les questionnaires portant sur des connaissances et sur la résolution de situations professionnelles,</p> <p><u>Une épreuve de mise en situation professionnelle réparties en deux étapes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La présentation de l'environnement, la structure et les conditions d'intervention dans lesquels le stagiaire illustre son intervention, 2- Une présentation des éléments clés de son intervention sous format plaquette ou vidéo de présentation, Un entretien final de 30 minutes avec le jury. 3- A l'issue de la formation, le candidat ayant reçu l'avis favorable du jury doit intervenir dans des activités de sport d'entreprise dans au moins deux structures pour au moins 10 heures cumulées. Il transmet les avis recueillis des structures au jury en vue de la délivrance du certificat de coach d'activités physiques en entreprise. 	<p>BÉNÉFICES MÉTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses compétences d'animation • Intégrer des réseaux. <p>POINTS FORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer des séances de Gymnastique Volontaire en milieu entreprise. <p>RENSEIGNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renseignement disponibles sur le site régional Ctrl+clic pour suivre le lien : Sport Entreprise Sport Santé EPGV CVL <p>POUR ALLER PLUS LOIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous vous conseillons de suivre, après cette formation, une spécialisation dans les filières fédérales de la FFEPGV ou la formation de formateur : <ul style="list-style-type: none"> → Filière en salle → Filière en extérieur 			
<p>FRAIS DE FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'inscription : Néant • Frais pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> → Tarif horaire = 32,00 €/h → Soit un coût de formation = 800,00 € → Le coût de la formation peut varier en fonction de sa prise en charge : Une réduction peut être accordée aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle selon les critères inclus aux Conditions Générales de Ventas • Frais de transport : à la charge du stagiaire ou d'un financeur • Frais annexes (hébergement/restauration) : à la charge du stagiaire ou d'un financeur 	<p>FINANCEMENT AFDAS : TUTORIEL</p> <p>Ctrl+clic pour suivre le lien (descendre en bas de page) : TUTORIEL COMPLET pour réaliser une demande de financement AFDAS</p> <p><u>Résolution rapide de points de complétude pouvant poser des difficultés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel type de demande souhaitez-vous faire ? : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Développement des compétences - Création de la DPC - Nature de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Action de formation - Qui dispense la prestation du module ? : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Qui dispense = Un prestataire externe à votre entreprise ↳ Raison sociale = Comité régional EPGV Centre - Création du module – Descriptif de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Action de formation ↳ Certifiante 			

CONTACTEZ VOTRE COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Cher : 02 48 50 48 81	Eure et Loir : 06 48 93 93 70	Indre : 06 30 29 25 85
Indre et Loire : 06 71 77 28 78	Loir et Cher : 06 17 79 94 72	Loiret : 06 36 83 55 09